

Initiatives parlementaires

Au nombre des mesures qui n'apparaissent pas dans le budget mais qui sont dans le projet de loi C-9, il y a la libéralisation d'un secteur d'activité de la Société canadienne des Postes. Lors de la dernière session et des sessions précédentes, le gouvernement avait tenté de présenter le projet de loi C-44, qui n'a pas connu de succès à la Chambre. Par ce projet de loi, il essaie d'instaurer une mesure à laquelle les députés étaient défavorables.

Pour résumer la première partie de mon discours, je dirais que le gouvernement n'a pas entendu les différentes associations qui appuient ce que je viens de dire, comme la Fédération des clubs de l'âge d'or du Québec, la FADOQ. Le gouvernement fédéral ignore également une motion de l'Assemblée nationale du Québec adoptée à l'unanimité lui demandant de compenser les personnes âgées qui ont été flouées. On demandait qu'elles soient remboursées. Malgré tous ces appuis, le gouvernement fédéral n'a tout simplement pas agi.

Qu'on me permette de transmettre le message des aînés que j'ai rencontrés en février dernier. Ils demandent à la population de signer leur pétition. Ils mènent actuellement une campagne de sensibilisation auprès des gens pour leur expliquer ce qu'on ne retrouve pas dans le budget.

● (1730)

Je crois que le message au gouvernement est assez simple et le slogan de la campagne est assez clair. Je me permets de le présenter ici, parce que ces gens-là ont besoin que le gouvernement entende au moins une fois leur slogan: « L'alarme sonne, réagissez! » C'est ce que les personnes âgées demandent au gouvernement.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES SEMENCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 mars, de la motion portant que le projet de loi C-474, Loi concernant le Règlement sur les semences (analyse du risque potentiel), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de participer au débat sur le projet de loi C-474. Le projet de loi C-474 vise à modifier le Règlement sur les semences, « afin d'exiger, avant de permettre la vente de toute nouvelle semence transgénique, que soit menée une analyse du risque potentiel pour les marchés d'exportation ». Le projet de loi a pour objet d'obliger le gouvernement fédéral à modifier le Règlement sur les semences, afin d'exiger qu'une telle analyse soit réalisée.

J'admets que mon opinion du projet de loi est mitigée, mais je tiens à dire d'emblée que je suis prêt à accepter qu'il soit renvoyé au comité. L'un des éléments déclencheurs de cette mesure législative est la découverte, dès juillet 2009 en Europe, que des cargaisons de lin canadien étaient contaminées par le Triffid, un lin génétiquement modifié. Le lin génétiquement modifié a d'abord été découvert en Allemagne, dans des céréales et des produits de boulangerie.

Soyons clairs. Le Triffid est interdit d'utilisation au Canada depuis 2001 et ce projet de loi n'aurait peut-être pas permis d'éviter ce qui s'est passé. Comme le Conseil du lin du Canada l'a confirmé à ses

membres en octobre 2009 « Aucune variété de graine de lin génétiquement modifiée n'a obtenu les approbations réglementaires dans l'Union européenne ».

Les conséquences pour nos exportateurs de lin ont été graves. D'après un article paru dans le *Globe and Mail* le 27 octobre 2009, le lucratif marché du lin, dont la valeur annuelle s'élevait alors à 320 millions de dollars, était menacé par le déclin des prix, qui sont passés de 11 \$ le boisseau à 2 \$ le boisseau. C'est très grave.

Il est cependant bon de noter que le lin transgénique Triffid a été créé en 1998 à l'Université de la Saskatchewan. Les semences Triffid résistent aux résidus du sol et à certains herbicides. En 2001, dans ce que j'appellerais un élan de clairvoyance génial, les producteurs de lin du Canada ont demandé à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, par l'entremise du Conseil du lin du Canada, de supprimer l'enregistrement des variétés de lin transgénique afin de protéger leurs marchés d'exportation. L'Union européenne compte pour environ 70 p. 100 des exportations de lin du Canada.

Si je vous parle de tout ça, c'est pour vous montrer que le secteur du lin a fait tout ce qu'il pouvait pour empêcher le lin transgénique de compromettre le marché européen. Sans succès. Triffid a envahi le marché. Le projet de loi dont la Chambre est aujourd'hui saisie n'aurait pas empêché une telle chose.

Permettez-moi de passer aux éléments qui, selon moi, devraient être débattus au comité. On parle beaucoup des organismes génétiquement modifiés ou transgéniques, et tout le monde a entendu son lot d'histoires farfelues. Il y a beaucoup de pression de la part de certains dans le monde de l'agriculture et de certains investisseurs pour que ce projet de loi ne soit pas renvoyé au comité.

Nous devons avoir ce débat. Nous devons en discuter. Je crois en un système fondé sur la science. Je ne vois vraiment pas comment le parrain du projet de loi fera pour évaluer le risque pour les marchés. Néanmoins, je suis tout à fait disposé à le renvoyer au comité pour voir comment le parrain du projet de loi envisage de faire cela. Je suis prêt à avoir une discussion transparente avec des témoins qui présenteront les points de vue des deux camps et à réfléchir à cette proposition de manière très constructive.

Le projet de loi ne remet pas en question la légitimité des OGM en tant qu'outil agricole. Le débat, qui porte sur les dispositions du projet de loi, ne doit pas devenir un débat pour ou contre l'utilisation des organismes génétiquement modifiés.

● (1735)

Le projet de loi C-474 propose la mise en place d'une mesure débouchant sur l'élaboration d'un processus qui permettrait, avant l'exportation des produits canadiens, de déterminer le « risque potentiel » lié à l'exportation de produits GM vers des marchés qui ne les acceptent pas.

Une note d'information préparée pour le Comité de l'agriculture le 26 novembre 2009, indique que les producteurs et les exportateurs de soya ont adopté une approche novatrice consistant en un système de ségrégation qui leur permet de fournir à leurs clients différentes récoltes de soya dotées de caractéristiques particulières. Cependant, ce système de ségrégation n'existe pas pour toutes les variétés.

C'est la découverte d'un contenu transgénique interdit dans une cargaison qui permet de déterminer le risque économique. Cependant, le projet de loi ne dit pas comment on va déterminer ce risque économique. Nous écouterons attentivement les témoins pour voir s'ils peuvent éventuellement proposer une méthode pour définir ce risque.

Initiatives parlementaires

Il y a une question plus vaste, et c'est celle de l'acceptabilité des OGM dans le système alimentaire.

Ce n'est pas la première fois que nous sommes confrontés à ce genre de décision. En 1994, Monsanto a exercé des pressions pour que son produit, le Posilac, soit approuvé au Canada. Le Posilac, mieux connu sous la désignation STbr, est une hormone synthétique de croissance qui augmente la production de lait chez les vaches. Dans son rapport du 14 avril 1994, le Comité permanent de l'agriculture a recommandé un moratorium sur l'approbation de la STbr pour permettre un examen plus approfondi des coûts et avantages pour l'industrie laitière.

Je soulève cette question parce qu'on voit actuellement les chercheurs et certains grandes compagnies soulever le même genre de préoccupations. À l'époque, l'industrie a réagi au rapport du comité en remettant en question la raison d'être des travaux du comité. En avril 1994, le président de la société Ag-West Biotech Inc., une entreprise de biotechnologie très prospère de Saskatoon, m'a écrit une lettre. Il disait ceci:

La présente concerne la biotechnologie agricole et mes préoccupations au sujet des récents travaux du Comité permanent de l'agriculture. La méthode utilisée pour examiner la somatotrophine bovine, ou STb, a suscité chez moi de sérieuses préoccupations quant à l'avenir de l'industrie de la biotechnologie au Canada.

Le président d'Ag-West Biotech Inc. dit également ceci dans sa lettre:

Leurs recommandations [celles du comité] pourraient avoir une incidence fort négative sur l'avenir de l'agriculture canadienne. J'ose espérer que le comité ne fera pas d'autres recommandations, mis à part celles dont nous sommes actuellement informés.

Monsanto est une autre entreprise qui était très préoccupée. Le 3 mai 1994, elle a écrit une lettre dans laquelle elle disait ceci:

Depuis 1985, Monsanto a suivi le processus en place pour l'approbation de la STb par Santé Canada. Nous appuyons un système réglementaire transparent axé sur des données scientifiques. À titre de concepteurs de produits, nous estimons que c'est essentiel pour rassurer le public à l'égard de questions comme celles de l'innocuité des aliments [...]

Monsanto va même jusqu'à affirmer dans sa lettre que si le comité se penche sur la question, cela entraînera des pertes d'investissements au Canada.

En fait, aucune de ces deux positions ne se justifie. La décision a été prise par le comité. Nous avons débattu la question. Si je ne m'abuse, l'utilisation de la STbr n'a pas encore été approuvée au Canada. Monsanto et d'autres compagnies de recherche continuent à investir massivement.

Le renvoi de ce projet de loi au comité ne devrait pas avoir d'incidence sur l'investissement au Canada. Le comité doit étudier la question et mettre les faits sur la table. J'entends un ministériel rire. Je sais que le gouvernement déteste aborder certaines questions. Il préfère fonctionner dans le secret. Cette question doit être renvoyée au comité et y être débattue. Il faut également convoquer des témoins compétents dans le domaine et prendre ensuite des décisions pour l'avenir.

• (1740)

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie que je prends la parole sur le projet de loi C-474, un projet de loi qui vise à réglementer les semences, et particulièrement les semences transgéniques.

C'est un important projet de loi que nous avons devant nous, ici à la Chambre. Je pense qu'il constitue une pièce importante d'une politique que le Canada devrait adopter en matière d'organismes

vivants modifiés, les OGM. Je m'explique. J'approfondirai le sujet un peu plus tard.

Oui, il faut adopter ce projet de loi. Nous sommes favorables à ce projet de loi parce que nous devons prendre en compte les pertes de marché qui pourraient être directement associées à un certain nombre de décisions prises par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Il faut prendre en considération les répercussions économiques de l'homologation de certaines substances et de certains produits transgéniques.

Il faut faire plus que cela. Il faut que le Canada s'engage à ratifier, entre autres, le Protocole de Carthagène sur la biosécurité. Ce protocole vise à régir et à encadrer les produits génétiquement modifiés. Ce protocole vise aussi à donner de la substance à une déclaration faite à Rio et à un principe fondamental, à savoir le principe de prudence et de précaution, directement inscrit dans le Protocole de Carthagène.

Il faut modifier la Loi sur les aliments et drogues parce qu'un aliment transgénique n'est pas similaire à un aliment conventionnel. L'évaluation des risques ne peut et ne doit jamais être soumise au même genre d'évaluation potentielle des risques. De plus, il faut aller plus loin. Nous devons nous assurer que nous nous doterons, au Canada, d'une politique et d'une réglementation visant à étiqueter les produits qui contiennent des OGM pour que les citoyens qui se déplacent et vont dans les épiceries prennent conscience de ce que contiennent ces aliments. Ce droit appartient aux citoyens, ils ont le droit de choisir. Ce droit devrait être reconnu dans notre législation canadienne.

Nous devons adopter ce projet de loi parce que nous avons des précédents, nous l'avons vu. Le cas de la Chine et du Canada est un excellent exemple. En effet, il y a quelques années, plus précisément en 2001, la Chine décidait d'interdire l'importation de certains produits issus de semences transgéniques. Je pense au canola, au soja et au colza. Ces produits ont été mis sur une liste d'interdiction en Chine parce qu'ils étaient génétiquement modifiés.

Quelle fut la conséquence de cette interdiction pour l'activité économique aux États-Unis, alors que 70 p. 100 des champs américains de soja sont faits à partir de soja transgénique? Cela a amené une véritable catastrophe économique pour un certain nombre de producteurs.

Il faut donc prendre conscience de l'impact de l'autorisation et de l'homologation d'un certain nombre de semences transgéniques sur les conditions économiques de nos producteurs. On sait que c'est la même chose en Europe. L'Asie et l'Europe sont deux espaces qui ont tendance à interdire l'importation de produits contenant des OGM. Donc, quand l'Agence canadienne d'inspection des aliments décide d'homologuer un produit transgénique, cela risque d'avoir un impact économique considérable sur nos producteurs.

Prenons un autre exemple, celui du blé transgénique. Lorsque Monsanto a voulu obtenir l'autorisation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments de commercialiser le blé Roundup Ready, le blé transgénique, une étude économique a immédiatement été réalisée par la Commission canadienne du blé.

• (1745)

Or cette commission a dit au gouvernement de faire attention car s'il homologue le blé transgénique, nous risquons de perdre des parts de marché. Ce projet de loi vise donc à rendre obligatoires les signaux qui avait été lancés par la Commission canadienne du blé par exemple afin de protéger nos producteurs.

Initiatives parlementaires

Il faut donc adopter ce projet de loi mais, à mon avis il faut aller plus loin. Il faut modifier la Loi sur les aliments et drogues. Actuellement, en vertu de cette loi, on considère qu'un aliment transgénique, donc un aliment qui aurait été produit à partir de composantes transgéniques, est exactement le même qu'un produit ou un aliment conventionnel. On ne peut pas considérer que c'est acceptable. Il faut donc modifier la Loi sur les aliments et drogues pour dire qu'un produit transgénique ne peut pas être considéré comme un produit conventionnel, même si ces deux produits se ressemblent.

Ce n'est pas vrai non plus qu'à partir du moment où l'Agence canadienne d'inspection des aliments a autorisé et homologué un produit et qu'il y a une demande de la part d'un promoteur pour en autoriser un autre, qu'il est automatique qu'on tienne compte de l'étude et de l'évaluation de risques d'un certain nombre d'autres produits.

Il faut donc changer la Loi sur les aliments et drogues, il faut faire la distinction entre un produit transgénique, un aliment transgénique et un aliment conventionnel. De plus, il faut ratifier le Protocole de Carthagène sur la biosécurité. Il faut le faire. On ne peut pas être le cinquième producteur mondial d'OGM et refuser de ratifier un protocole international qui vise simplement à encadrer les manipulations génétiques, à encadrer les transferts de produits et à prévoir des registres. Telle est la responsabilité environnementale et sociale.

Mais que fait le Canada? Il applique la même logique que dans le cadre du Protocole de Kyoto. Parce que le Canada est un grand pollueur, il a refusé de ratifier le Protocole de Kyoto. Parce que le Canada est le cinquième producteur mondial d'OGM, il refuse de ratifier le Protocole de Carthagène sur la biosécurité.

On doit s'assurer qu'il y a des normes environnementales responsables pour ce genre de produits. Il faut le faire parce que les citoyens nous le demandent. Ils nous demandent et exigent de l'information lorsqu'il est temps d'aller acheter des produits en épicerie ou ailleurs. Plus de 90 p. 100 de la population québécoise souhaite qu'il y ait enfin, une fois pour toutes, un étiquetage obligatoire des OGM, mais le gouvernement se refuse à le faire depuis des années. Qu'il soit libéral, qu'il soit conservateur, il a la même politique. Il refuse de prendre ses responsabilités, et on ne peut pas l'accepter.

Nous allons donc voter en faveur de ce projet de loi qui constitue à notre avis une des pièces importantes d'une politique plus large sur les organismes génétiquement modifiés, une politique qui devrait inclure l'étiquetage obligatoire, qui devrait prévoir une révision de la Loi sur les aliments et drogues, qui devrait aussi adopter ce projet de loi. Quand on aura les quatre éléments dont j'ai parlé, nous aurons enfin une politique qui respecte le consommateur.

• (1750)

[Traduction]

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C-474, Loi concernant le Règlement sur les semences (analyse du risque potentiel).

Je remercie mon collègue de Colombie-Britannique-Southern Interior, qui est porte-parole du nouveau Parti démocratique en matière d'agriculture, pour le travail qu'il a fait. Il est juste de dire que sa capacité d'élaborer des politiques ne le cède qu'à l'esprit d'équité qui caractérise tout son travail à la Chambre des communes. Je suis heureux de dire que j'ai appuyé la présentation du projet de loi.

Le projet de loi porte sur les semences transgéniques. Il exigerait que le gouvernement tienne compte de l'incidence d'une nouvelle semence transgénique sur la valeur des exportations d'une culture avant d'en permettre la vente. Les fondements du projet de loi sont très clairs. Ce projet de loi est nécessaire pour protéger le moyen de subsistance des agriculteurs et préserver la solidité de la politique agricole canadienne.

Le projet de loi est bon pour l'agriculture, bon pour les agriculteurs et bon pour le Canada. Il représente le genre de politique progressiste qu'il faut pour faire entrer le Canada dans le XXI^e siècle.

Avant d'arriver au cœur du projet de loi, je voudrais aborder des questions plus générales qu'il soulève.

Mon collègue et moi sommes tous deux de la Colombie-Britannique, une province fière de sa tradition agricole. Certains des meilleurs produits du monde y sont cultivés sur des terres qui comptent parmi les meilleures au monde. En Colombie-Britannique, comme partout au Canada, les exploitations agricoles familiales ont été durement frappées, mais des milliers d'habitants de ma province restent fiers du travail qu'ils font chaque jour pour nourrir les Canadiens et bien d'autres personnes ailleurs dans le monde.

En Colombie-Britannique, la valeur des terres agricoles de qualité et les bonnes pratiques agricoles sont reconnues depuis longtemps. En fait, cela est confirmé par des lois provinciales qui, je suis fier de le dire, ont d'abord été proposées par le Nouveau Parti démocratique.

Prenons l'exemple de la protection des terres agricoles. En 1973, le gouvernement néo-démocrate du premier ministre Dave Bennett a présenté un projet de loi intitulé Agricultural Land Reserve, qui visait essentiellement à mettre des terres agricoles de grande valeur à l'abri des développeurs. Cette loi encourage l'agriculture et régit strictement les usages non agricoles des terres agricoles. En d'autres mots, des terres ont été soustraites à tout développement industriel et commercial et ont été dédiées pour toujours à l'agriculture. Il s'agit, je le répète, de certaines des meilleures terres agricoles du monde. L'Agricultural Land Reserve témoigne d'une incroyable capacité d'avoir des idées avant-gardistes. C'est là un exemple du genre de vision qui anime un gouvernement néo-démocrate.

Mais revenons à ce qui se passe aujourd'hui. L'exemple que j'ai donné remonte à 1972, il y a plus de 35 ans. Aujourd'hui, nous sommes confrontés au mouvement du XXI^e siècle prônant une alimentation locale pour contrer les changements climatiques. Nous parlons de la règle des 100 milles et de l'importance de cultiver des aliments localement et d'adopter des pratiques durables à cet égard.

J'aimerais souligner que, en 1972, les néo-démocrates au pays anticipaient déjà l'importance capitale qu'ont certaines pratiques agricoles et certaines façons de produire des aliments sains pour notre pays.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui dénote le même genre de vision. Il témoigne du même genre de politique avisée que nous, à la Chambre, voulons appuyer. Il tend à protéger les agriculteurs de demain.

Dans ma circonscription, Vancouver Kingsway, les gens reconnaissent l'importance de produire des aliments localement. Ils savent qu'on réduit ainsi les émissions d'hydrocarbures liées au transport. C'est plus sain. On utilise moins d'agents de conservation pour préserver la fraîcheur. Des mouvements très populaires qui prônent une alimentation locale sont présents partout à Vancouver et dans ma circonscription, Vancouver Kingsway. Le Trout Lake Farmers Market, qui existe depuis peu, ouvrira en mai pour la saison estivale. Le marché des producteurs de Riley Park loge maintenant à la station de la rue Main. Il a été organisé par un activiste communautaire merveilleux, Mel Lehan. Il réunit des agriculteurs et des fournisseurs de la grande région métropolitaine de Vancouver dont les produits locaux nourrissent les familles canadiennes de ma collectivité.

Nous reconnaissons qu'une politique prônant une agriculture saine s'appuie sur des composants sains. Nous avons besoin de terres saines. Nous avons besoins de plantes saines. Nous avons besoin de techniques d'épandage d'engrais saines. Et nous avons besoin de pratiques agricoles saines et durables.

• (1755)

Il y a un grand nombre de jardins communautaires dans ma circonscription, dont le Cedar Cottage qui est dirigé par Mme Faune Johnson de ma circonscription. Il y a aussi le Cedar Cottage Greenway, qui est un des plus anciens jardins du programme Greenstreets de la ville de Vancouver, qui donne aux gens de la ville la possibilité de devenir des jardiniers de rue volontaires dans nos quartiers.

J'ai reçu une invitation de Beth Brooks pour assister à un repas-partage qui avait été organisé en vue de souligner le grand succès remporté par ce jardin l'an dernier. Il était très agréable de voir tous ces gens réunis pour aider à célébrer ce qui se produit quand les membres d'une communauté s'intéressent à la production de nos aliments et à nos racines agricoles.

À l'école secondaire Windermere, dans ma circonscription, il y a un enseignant, Vagner Castillho, qui donne un cours de leadership. Dans le cadre de son initiative de viabilité, les étudiants ont mis sur pied un projet réunissant un jardin potager et des serres. Les familles de toute la région de Vancouver profitent du climat de cette ville pour faire pousser leurs aliments chez eux.

J'aimerais dire quelques mots sur un autre point connexe au secteur agricole qui est d'actualité en ce moment à la Chambre et qui souligne également l'importance d'une vision à long-terme de la part du gouvernement.

Je suis vice-présidente du Comité de la sécurité publique et le comité se penche à l'heure actuelle sur la décision du gouvernement de fermer six exploitations agricoles reliées à des institutions correctionnelles au pays. Mardi, nous avons entendu neuf témoins dans ce dossier, des gens du Syndicat national des cultivateurs, des anciens détenus et un doyen de la faculté de droit de l'Université Queen's. Nous avons également entendu des religieuses d'une communauté ainsi que des fonctionnaires de municipalités rurales, le président du Syndicat national des employés du Solliciteur général, des instructeurs dans le domaine agricole de diverses institutions et des agents correctionnels. Tout ce groupe de gens représente la diversité de l'aide qui est accordée aux fermes agricoles.

Ces neuf personnes et bon nombre d'autres personnes favorables à ce programme sont venues manifester leur opposition à la décision inexplicable du gouvernement de faire disparaître les prisons agricoles qui ne pouvaient qu'être profitables pour les Canadiens puisqu'elles aidaient à la réadaptation des prisonniers en leur

Initiatives parlementaires

permettant d'acquérir des compétences en demande pour faciliter leur réintégration dans la société. Ce programme permet aussi au gouvernement d'épargner de l'argent en produisant ce dont nous avons besoin et il est positif pour les collectivités locales puisqu'il sert de moteur économique pour le secteur agricole, qu'il fournit des aliments santé pour les banques alimentaires et des services d'abattoir pour les agriculteurs locaux.

J'ai parlé en termes généraux de l'importance de l'agriculture et des aliments locaux. J'aimerais maintenant attirer l'attention de mes collègues sur les dispositions précises de ce projet de loi. Ce projet de loi obligerait le gouvernement à modifier les règles portant sur les semences pour exiger qu'on effectue une analyse des risques potentiels pour les marchés d'exportation avant d'approuver la vente de toute nouvelle semence génétiquement modifiée.

À l'heure actuelle, on autorise la vente de semences transgéniques sans penser aux risques pour les marchés d'exportation. La discussion n'a rien de théorique. On sait que les semences transgéniques ont causé du tort aux agriculteurs canadiens. En septembre dernier, on a découvert que du lin exporté du Canada avait été contaminé par du lin truffid, une variété de lin génétiquement modifiée non approuvée pour la vente. Le lin truffid n'était pas approuvé pour la consommation humaine ou la dissémination dans l'environnement à l'extérieur de l'Amérique du Nord. En réaction, des pays européens ont retiré les produits canadiens de leurs tablettes et les chargements de lin canadien ont été mis en quarantaine. Environ 60 p. 100 des exportations de lin canadien sont destinées à l'Europe et cette affaire a nui considérablement aux producteurs de lin canadien.

On autorise déjà la vente de la luzerne transgénique au Canada. Monsanto a repris les recherches sur le blé transgénique. Le projet de loi vise à prévenir une catastrophe économique pour les producteurs canadiens et les risques que ces semences entraînent des catastrophes. L'impact des semences et des plantes transgéniques sur l'agriculture et l'environnement est controversé. Aucun consensus scientifique ne se dégage et il est absolument nécessaire de poursuivre la recherche.

Toutefois, personne ne doute des conséquences économiques des semences transgéniques et le projet de loi C-474 aborde ces conséquences. D'autres pays ont adopté des positions claires relativement à la consommation de produits génétiquement modifiés sur leur territoire. Nombre de ces pays sont des grands consommateurs de produits agricoles canadiens. La politique agricole canadienne ne peut pas ignorer les influences extérieures. Nous ne pouvons pas nier les réactions bien réelles du marché international à l'égard des plantes transgéniques, car ces marchés d'exportation constituent le gagne-pain des agriculteurs canadiens. Selon les députés de ce côté-ci de la Chambre, le gouvernement a le devoir de protéger le gagne-pain de ces agriculteurs. En effet, selon les néo-démocrates, il a le devoir, avant d'approuver la vente de semences transgéniques, de prendre en considération l'impact de ses décisions sur le gagne-pain des agriculteurs.

Je crois savoir que le gouvernement a dépensé 1,9 million de dollars dans l'affaire de la contamination du lin par du lin transgénique. L'adoption de ce projet de loi aiderait les agriculteurs et nous éviterait de dépenser des fonds publics pour la décontamination, dans l'avenir.

Initiatives parlementaires

Le projet de loi est accueilli favorablement par bon nombre d'organisations agricoles et de groupes environnementaux. Il a l'appui de la Fédération canadienne de l'agriculture, qui représente plus de 200 000 agriculteurs et familles d'agriculteurs. Il a l'appui du Syndicat national des cultivateurs et du Réseau canadien d'action sur les biotechnologies.

• (1800)

Je suis ravi d'appuyer ce projet de loi et je presse mes collègues de voter pour qu'il soit renvoyé au comité, qui en poursuivra l'étude. Je remercie le député des efforts qu'il a faits dans ce sens.

M. Brian Storseth (Westlock—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de me joindre au débat sur cet important projet de loi, le C-474, qui propose de modifier le Règlement sur les semences.

J'aimerais dire d'abord à quel point je suis soulagé d'entendre le député de Vancouver Kingsway parler de l'importance du gagne-pain des agriculteurs canadiens. Je sais qu'avec toute l'attention qu'il porte aux agriculteurs canadiens, il prendra le temps de les écouter et de défendre leurs intérêts. Il voudra sûrement assurer l'adoption rapide de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, comme nous l'ont demandé les représentants du Conseil canadien du porc et d'autres dirigeants de l'industrie lors de leur passage devant le Comité de l'agriculture.

J'aimerais également mentionner une autre chose à propos du député de Malpeque qui est intervenu un peu plus tôt. Il lui arrive souvent d'avoir de bonnes idées, mais celles-ci lui viennent parfois avant ou après avoir voté. Je me rappelle du dossier de l'étiquetage des produits canadiens. Il était en faveur avant de s'y opposer. Il était aussi en faveur du budget avant de s'y opposer. En tant que procureur général du Canada, il était d'accord pour réduire le budget des prisons agricoles, et aujourd'hui, il s'y oppose. Il était aussi en faveur du registre des armes d'épaule avant de s'y opposer.

Il est difficile de connaître la vraie position du Parti libéral et de certains de ses députés. Je ne peux m'empêcher d'être un peu déçu de leur position à l'égard de ce projet de loi. Ils adoptent une position fondamentalement malhonnête lorsqu'ils disent qu'ils veulent débattre de ce projet de loi et le renvoyer au comité sachant très bien qu'ils vont voter contre et qu'ils vont tenter de le faire avorter au comité.

Cela dit, je tiens à féliciter le député de Colombie-Britannique-Southern Interior. Il fait de l'excellent travail au Comité permanent de l'agriculture. Même si je ne suis pas toujours d'accord avec ses positions, il est clair qu'il prend le temps de réfléchir avant de les adopter. Je sais que de façon générale, il cherche à proposer de bonnes politiques publiques.

C'est la raison pour laquelle je soulève ces préoccupations concernant le député de Malpeque. Nous devrions débattre honnêtement de ce projet de loi, comme je m'appête à le faire. On ne devrait pas se livrer à des jeux politiques lorsqu'il est question des agriculteurs canadiens.

Le projet de loi C-474 obligerait le gouverneur en conseil à modifier le Règlement sur les semences afin d'exiger, avant de permettre la vente de toute nouvelle semence transgénique, que soit menée une analyse du risque potentiel pour les marchés d'exportation.

Le Canada est un véritable chef de file en matière d'agriculture, de science et d'innovation. Il est important d'examiner ce projet de loi et de considérer les répercussions économiques qu'il aurait sur nos échanges commerciaux. On propose essentiellement de permettre à

d'autres pays d'influer sur la réglementation de nos variétés et ils le feront en fonction de leur propre commerce intérieur, ce qui touchera nos agriculteurs car nous nous imposerons nous-mêmes des droits de douane. C'est comme cela que je vois les choses.

Pendant des générations, nos agriculteurs ont pratiqué la reproduction sélective pour améliorer les qualités et les caractéristiques de leurs cultures. Partout au pays, des chercheurs travaillent fort dans des laboratoires pour créer de nouvelles variétés de plantes et de nouvelles technologies qui continueront à soutenir notre vigoureux secteur agricole. Les nouvelles variétés de plantes offrent de nombreux avantages, notamment une protection plus efficace contre les parasites, un rendement plus élevé et des répercussions moindres sur l'environnement.

Le Canada est fier de partager ses nouvelles technologies avec le monde. La réussite du Canada dans le secteur agricole dépend depuis longtemps de la capacité du secteur à s'adapter aux fluctuations du marché en utilisant de nouvelles technologies afin d'aider à réduire les coûts de production et afin d'améliorer la gamme de produits offerts pour répondre à la demande des consommateurs.

J'aimerais prendre un moment pour donner un exemple de la façon dont l'innovation canadienne aide les agriculteurs dans le monde entier, y compris dans les pays les plus pauvres.

Le gouvernement du Canada a investi 13 millions de dollars pour lutter contre la rouille de la tige du blé, connue sous le code Ug99, un champignon qui menace la production de blé. Le Canada est un chef de file dans ce type de recherche. Nos scientifiques font un travail important pour créer de nouvelles variétés de blé résistantes à ce champignon. Une meilleure compréhension de la biologie de ce champignon constituera une contribution importante aux efforts internationaux qui sont déployés pour lutter contre le Ug99 dans le monde entier.

Le regretté Norman Borlaug, phytologue récipiendaire du prix Nobel de la paix nous a félicité de notre important investissement dans la recherche sur la rouille de la tige du blé. Il a parlé de mesure importante pour protéger la culture du blé en Amérique du Nord et dans le monde entier, ainsi que d'avancée de premier plan dans nos efforts pour enrayer la menace mondiale de la rouille de la tige du blé. Des prévisions récentes indiquent que la production mondiale d'aliments aura doublé d'ici 2050 pour nourrir la population mondiale.

• (1805)

Nous devons maintenir nos efforts visant à intensifier la recherche afin d'enrayer la faim dans le monde. Nous devons considérablement accroître le rendement agricole pour relever les défis de demain. Les agriculteurs sont au coeur des efforts que nous déployons à cette fin.

Nous reconnaissons que le projet de loi soulève d'importantes questions de politique sur les modes de gestion de l'incidence des produits transgéniques sur le marché. Nous devons faire très attention de ne pas introduire d'éléments subjectifs sans fondement scientifique dans notre processus de surveillance des technologies émergentes. Je pense notamment à des considérations socio-économiques comme l'attitude des consommateurs d'autres pays à l'endroit des aliments transgéniques. Celle-ci n'a aucun fondement scientifique et peut changer du jour au lendemain. Il n'y a pas de consensus au sein de l'industrie sur la prudence d'introduire des critères non-scientifiques dans le processus.

Initiatives parlementaires

Je vais lire un extrait d'une lettre de Doug Robertson, producteur de canola de ma province, l'Alberta, à propos du projet de loi. M. Robertson dit que le canola transgénique aide l'environnement et lui a permis d'améliorer son rendement malgré le printemps le plus froid et le plus sec de mémoire récente. Il a dit:

Le Canada s'est toujours fondé sur des données scientifiques fiables pour évaluer le danger que présentent de nouveaux ingrédients, de nouvelles semences et de nouveaux caractères génétiques pour les agriculteurs et les consommateurs. C'est grâce à cette politique que nous sommes un chef de file mondial; la seule façon réaliste d'évaluer le risque est d'adopter des méthodes claires, rigoureuses et scientifiques.

Je répète: « des méthodes claires, rigoureuses et scientifiques. »

La salubrité des approvisionnements alimentaires au Canada est déjà assurée grâce à notre système scientifique rigoureux. Des études réalisées sur plus de deux décennies le prouvent. Nous ne voulons pas que des considérations non scientifiques viennent corrompre notre système d'approbation.

D'après les consultations que j'ai tenues dans l'ensemble de ma province et de ma circonscription, cela représente l'opinion de la grande majorité des producteurs de la région qui dépendent du canola, du blé et de l'orge.

Les autres pays, notamment un certain nombre de pays européens, commencent à changer d'attitude à l'égard des aliments transgéniques. Le Canada est un ardent défenseur du commerce fondé sur la science, qu'il s'agisse de l'ESB, d'hormones dans le bétail ou d'aliments transgéniques. Nous comprenons que le commerce doit être fondé sur la science. Notre système de réglementation veille à ce que les produits que nous vendons au monde sont sûrs et de la plus haute qualité.

C'est grâce à son système efficace que le Canada a pu se démarquer dans le domaine de la salubrité et de la qualité alimentaire. Nous risquons d'établir un dangereux précédent si nous ajoutons des considérations commerciales et autres à notre processus scientifique. Nous ne voulons pas prendre le risque que le processus s'enlise dans une bureaucratie excessive. Nous voulons nous assurer de pouvoir continuer à présenter de nouvelles technologies, comme notre recherche sur la rouille de la tige du blé, au reste du monde. Toute autre solution serait catastrophique.

Je suis fier des mesures que prend le Canada pour venir en aide aux agriculteurs. Le Canada a la chance d'avoir les meilleurs agriculteurs au monde et certaines des meilleures terres au monde. Nous sommes un pays privilégié et nous avons à cœur de partager nos ressources avec les pays du monde qui en ont désespérément besoin. Nous sommes résolus à trouver de nouvelles façons plus efficaces de cultiver les terres. Nous comprenons qu'il incombe de surveiller de près et sans relâche la qualité des aliments que nous produisons et exportons à l'étranger. Nous voulons simplement veiller à ce que ceux qui ont vraiment besoin des nouvelles technologies puissent y avoir accès le plus rapidement possible.

L'avenir du secteur canadien de l'agriculture dépend de l'innovation et des échanges commerciaux, et voilà justement les piliers de notre nouveau cadre stratégique Cultivons l'avenir. Au titre de Cultivons l'avenir, nous investissons plus d'argent dans l'innovation, de l'idée à l'invention, jusqu'au marché de la consommation. Nous créons de nouvelles possibilités pour favoriser l'innovation et la compétitivité. En fait, nous investissons 158 millions de dollars dans le nouveau Programme de stimulation de l'agro-innovation canadienne.

Nous voulons aider le secteur à réussir et une grande partie de cette réussite dépend de la capacité d'accélérer le développement de nouveaux produits, de nouvelles pratiques et de nouveaux processus pour accéder à de nouveaux marchés à valeur ajoutée.

Cultivons l'avenir mise sur notre réussite commerciale à l'échelle internationale par l'entremise de stratégies de commercialisation dirigées par l'industrie, d'une stratégie de promotion de l'image de marque du Canada, de services d'information sur les marchés, de services destinés aux exportateurs et de mesures pour maintenir et améliorer l'accès aux marchés.

Cultivons l'avenir prend des mesures pour protéger l'environnement en appuyant les pratiques agricoles durables à la ferme.

Enfin, Cultivons l'avenir mise sur les systèmes d'assurance de la salubrité des aliments du Canada, qui intègrent de nouveaux programmes de traçabilité et de biosécurité, pour que le Canada continue d'offrir aux Canadiens et à nos clients du monde les aliments les plus sûrs et de la plus haute qualité.

Les décisions commerciales fondées sur des données scientifiques fonctionnent et produisent des résultats concrets pour nos agriculteurs, le secteur et notre industrie. Nous devons favoriser le commerce fondé sur la science si nous voulons assurer la stabilité dont notre industrie a désespérément besoin en ces temps très difficiles.

• (1810)

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureuse aujourd'hui de parler du projet de loi C-474, Loi concernant le Règlement sur les semences (analyse du risque potentiel). Je veux souligner particulièrement l'excellent travail que le député de Colombie-Britannique-Southern Interior a fait sur ce projet de loi. C'est une mesure législative très importante.

Je sais que nous avons entendu différents arguments à la Chambre. Je veux souligner que ce projet de loi a une portée restreinte. Il ne porte ni sur l'approbation scientifique des cultures transgéniques, ni sur l'étiquetage obligatoire.

Il vise à modifier le Règlement sur les semences afin d'exiger, avant de permettre la vente de toute nouvelle semence transgénique, que soit menée une analyse du risque potentiel pour les marchés d'exportation.

Actuellement, l'approbation de cultures transgéniques pour la consommation humaine ou la dissémination dans l'environnement est fondée sur des raisons de sécurité seulement et ne tient pas compte du risque potentiel pour les marchés d'exportation et du risque économique pour les agriculteurs. Je pense que c'est un point très important.

Je sais que dans ma circonscription, Nanaimo—Cowichan, nous avons une communauté très active dans le domaine de la sécurité alimentaire. Je veux saluer le travail de la Cowichan Green Community, qui rédige une charte alimentaire et qui incite les habitants de la collectivité à avoir des discussions sur les façons de protéger nos agriculteurs, de s'assurer qu'ils ont des conditions de vie adéquates et de s'assurer que les gens ont accès à des aliments nutritifs, abordables et de bonne qualité.

Nous avons beaucoup de boulangeries. De plus, on trouve dans la circonscription de Nanaimo—Cowichan une région vinicole célèbre. Nous savons donc à quel point il est important que les agriculteurs aient des conditions de vie adéquates. C'est un des aspects dont traite le projet de loi. Il cherche à protéger les revenus des agriculteurs.

Initiatives parlementaires

Dans le cadre de son travail sur le projet de loi, le député de Colombie-Britannique-Southern Interior a cerné un certain nombre de problèmes que le projet de loi tente de résoudre. Il a affirmé qu'une culture transgénique qui n'est pas approuvée dans nos marchés d'exportation a peu de valeur pour les agriculteurs. La contamination transgénique nuit déjà aux agriculteurs canadiens. S'il devait y avoir une contamination du blé et de la luzerne similaire à celle qui touche actuellement le lin, cela aurait des conséquences économiques désastreuses pour les agriculteurs.

Actuellement, le projet de loi C-474 vise à fournir un mécanisme, absent dans le Règlement, qui pourrait protéger les agriculteurs des difficultés financières causées par la commercialisation ou la contamination de leurs cultures par des semences transgéniques en cas de rejet généralisé par les marchés.

J'ai reçu tellement de lettres, de courriels et d'appels des électeurs. J'aimerais lire un de ces courriels qui, je crois, cerne bien certaines des préoccupations des gens. Il s'agit d'un courriel de Heide Brown. Voici ce qu'elle a écrit:

Le projet de loi aiderait les agriculteurs canadiens en exigeant que soit menée une analyse du risque potentiel pour les marchés d'exportation avant de permettre la vente de toute nouvelle semence transgénique.

Ce projet de loi est très important car, l'expérience nous l'a démontré, l'introduction de nouvelles plantes transgéniques peut causer des difficultés financières aux agriculteurs.

Les agriculteurs courent des risques lorsque des plantes transgéniques sont commercialisées au Canada sans d'abord avoir été approuvées par nos principaux marchés d'exportation.

Les producteurs de lin canadien paient maintenant le prix de ce problème précis.

À la fin de l'an dernier, on a découvert que les stocks de lin canadien destinés à l'exportation étaient contaminés par une variété de lin transgénique qui n'est approuvée ni en Europe ni dans aucun de nos autres marchés d'exportation.

Les producteurs de lin avaient en fait prévu qu'une telle contamination ou même une menace de contamination transgénique entraînerait la fermeture des marchés d'exportation. C'est pourquoi, en 2001, ils ont pris des mesures pour faire retirer le lin transgénique du marché. Cela n'a toutefois pas permis de protéger les producteurs de lin.

La contamination causée par le lin transgénique a créé une incertitude sur le marché et entraîné une baisse des prix. Les producteurs doivent également payer pour les tests et le nettoyage. Ils devront aussi peut-être abandonner leurs propres semences produites sur place et acheter des semences certifiées.

Ces coûts constituent un fardeau inutile et évitable.

Nous ne pouvons pas laisser nos marchés d'exportation se fermer ainsi. Le gouvernement doit protéger les agriculteurs canadiens contre des problèmes évitables causés par l'introduction de nouveaux plants transgéniques qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réglementation sur nos marchés d'exportation.

[...] veuillez appuyer le projet de loi C-474 et protéger ainsi les agriculteurs canadiens et nos marchés.

Cela représente assez bien les courriels que j'ai reçus dans ma circonscription. Je crois qu'on peut conclure à la lecture de celui-ci que les gens connaissent bien les problèmes auxquels les agriculteurs sont confrontés, les répercussions économiques sur le secteur agricole, les préoccupations au sujet de la contamination attribuable aux plants transgéniques et les effets sur nos marchés d'exportation.

● (1815)

C'est important d'écouter les gens qui nous ont écrit à cet égard.

Certains affirment que ce n'est pas faisable. Je fais valoir le précédent établi par l'Argentine. L'Argentine est bien consciente que ses cultures ne sont pas entièrement destinées à la consommation intérieure. C'est pourquoi elle a établi une procédure. Voici ce qu'on peut lire dans un document de 2004 sur le cadre national en matière de biosécurité du gouvernement de l'Argentine:

Outre l'évaluation de la sécurité biologique de l'environnement, la création d'un OGM exige aussi une évaluation favorable de l'innocuité des aliments [...] et concluant à l'absence de répercussions négatives sur nos exportations.

Concernant les répercussions sur le marché, on y affirme:

La clé de la procédure de réglementation des OGM consiste à vérifier que l'approbation à des fins commerciales n'aura pas de conséquences négatives sur notre commerce extérieur.

Cette évaluation particulière est effectuée par le bureau national des marchés agricoles [...] Elle prévoit une analyse de la réglementation en vigueur et de l'acceptation par le public dans les pays qui achètent nos produits.

Si l'Argentine a pu créer un système de vérification des conséquences économiques sur son marché d'exportation, le Canada peut sûrement faire la même chose. Comme d'autres l'ont dit, un certain nombre d'organisations appuient totalement cette démarche.

La Fédération canadienne de l'agriculture affirmait ceci dans un communiqué de presse en date du 17 mars:

Les divers degrés auxquels les cultures transgéniques sont acceptées sur des marchés d'exportation clés sont une réalité à laquelle font face les agriculteurs canadiens [...] Éviter la fermeture de ces marchés en raison de la technologie que nous adoptons devrait être une priorité du gouvernement, alors qu'il s'efforce à accroître les possibilités d'exportation pour les agriculteurs canadiens.

Le communiqué de presse se poursuit ainsi:

Lorsqu'il y a un système où des cultures transgéniques sont autorisées dans un pays mais pas dans un autre, le mélange par inadvertance des cultures et types de cultures pendant leur transport vers les marchés d'exportation augmente le risque que des produits canadiens soient exclus de marchés à l'avenir [...]

Je passe maintenant à un mémoire présenté au Comité permanent de la Chambre des communes chargé de l'agriculture et de l'agroalimentaire par le Réseau canadien d'action sur les biotechnologies. Le réseau a présenté un mémoire détaillé, mais je me contenterai de signaler quelques points.

Le réseau commence par présenter sa demande en faisant valoir que deux mesures sont nécessaires:

Il faut prendre en considération les torts que peuvent causer les nouvelles cultures génétiquement modifiées sur les marchés avant d'en approuver l'essai au champ ou la sortie sur le marché au Canada.

Il faut revoir et réformer l'ensemble du système de réglementation des cultures et des aliments génétiquement modifiés.

Le deuxième point va au-delà de la portée de ce projet de loi, mais je veux dire un mot des risques de conséquences économiques négatives.

Le mémoire affirme ceci:

L'Agence canadienne des aliments [...] approuve le rejet dans l'environnement des semences transgéniques sans tenir compte des répercussions sur les marchés où les agriculteurs canadiens sont actifs. Les organismes de réglementation du Canada ne disposent d'aucun mécanisme permettant d'évaluer les risques économiques ni d'approuver ou d'empêcher l'introduction de semences transgéniques à partir de cette évaluation.

Pendant la minute qui me reste, j'aimerais aborder quelques points qui ne figurent peut-être pas dans ce projet de loi, mais qui n'en demeurent pas moins importants pour les gens de ma circonscription. Je le répète, ce projet de loi porte sur les pertes financières que nos agriculteurs qui exportent leurs produits pourraient avoir à subir s'ils font affaire avec des pays qui n'acceptent pas les semences transgéniques et qui s'inquiéteraient d'une éventuelle contamination.

Qui plus est, le Réseau d'action canadien sur les biotechnologies a soulevé quelques autres réserves, affirmant que les recherches scientifiques sont insuffisantes et qu'on manque de transparence.

Quant au Groupe d'experts sur l'avenir de la biotechnologie alimentaire de la Société royale du Canada, voici ce qu'il a déclaré:

Le peu de transparence du processus d'approbation actuel, ce qui signifie dans les faits qu'il est impossible d'évaluer la rigueur scientifique du processus d'évaluation, compromet sérieusement la confiance que peut avoir la société dans le cadre réglementaire qui sert actuellement à évaluer les risques potentiels que peuvent poser les organismes génétiquement modifiés pour la sécurité humaine, animale et environnementale.

Initiatives parlementaires

Elle fait ensuite état d'un certain nombre d'éléments préoccupants, comme le fait que les évaluations des risques environnementaux sont souvent incomplètes et que la surveillance et le suivi laissent à désirer.

Elle conclut ainsi:

Le système de réglementation des organismes génétiquement modifiés du Canada ne permet pas de tenir compte des éventuels effets négatifs sur le marché que peut avoir l'introduction de semences transgéniques ni d'évaluer les risques complexes que peut poser le génie génétique sur le plan de l'environnement et de la santé.

J'invite tous les députés à appuyer l'excellent projet de loi du député de Colombie-Britannique-Southern Interior, le projet de loi C-474 et à protéger les marchés où nos agriculteurs sont actifs.

• (1820)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Reprise du débat. J'accorde au député de Colombie-Britannique-Southern Interior un droit de réponse de cinq minutes.

M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique-Southern Interior, NDP): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord remercier tous mes collègues qui ont participé au débat sur le projet de loi C-474. J'espère qu'ils s'efforceront de convaincre les députés de leurs partis respectifs de voter en faveur du renvoi de ce projet de loi au comité.

Nous devons à tout prix avoir un débat exhaustif et démocratique concernant les répercussions économiques que l'introduction de toute nouvelle semence transgénique dans l'environnement aurait sur les agriculteurs. Au bout du compte, il incombe aux parlementaires de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour aider nos agriculteurs.

Avant de poursuivre, j'aimerais rétablir certains faits. À plusieurs reprises, des députés ont dit que si ce projet de loi avait été en place, il n'aurait pas aidé les cultivateurs de lin. Ce n'est pas tout à fait exact, car en 1996 le Triffid a été approuvé pour être utilisé dans l'alimentation du bétail et être disséminé dans l'environnement. Puis, en 1998 il a obtenu l'approbation de salubrité aux fins de consommation humaine.

Si le projet de loi avait existé à cette époque, l'étude de l'incidence économique aurait montré qu'il était imprudent de continuer à disséminer le lin dans l'environnement. Ce n'est qu'en 2001, en raison de la pression exercée par les agriculteurs, que l'approbation du lin, qui avait déjà été disséminé dans l'environnement, a été révoquée. Je voulais simplement rétablir ces faits.

L'autre point qu'on mentionne souvent, c'est que cette technologie est fondée sur des principes scientifiques. Soyons bien clairs. Les augmentations du rendement des cultures sont attribuables aux procédés traditionnels de sélection. Par exemple, la Union of Concerned Scientists dit qu'elle examine actuellement des méthodes qui peuvent accroître le rendement des cultures en faisant appel à une approche génomique hautement technologique ou à la sélection à l'aide de marqueurs. Ces méthodes ne sont pas fondées sur la modification génétique et ce sont celles qui permettent d'accroître le rendement.

Comme je n'ai pas beaucoup de temps à ma disposition, je vais concentrer mes remarques sur l'industrie de la luzerne. Selon M. Paul Gregory, d'Interlake Forage Seeds, au Manitoba, la plupart des entreprises familiales de semences sont contre le recours accru à des caractéristiques génétiquement modifiées, particulièrement dans le commerce des graines fourragères.

M. Kurt Shmon, président d'Imperial Seed Ltd., également du Manitoba, écrit ceci:

[...] les utilisateurs, les producteurs, les grossistes et les détaillants de semences de luzerne et de foin s'opposent à l'introduction de luzerne Roundup Ready, et pourtant ce produit risque d'être mis en marché.

Il cite également le cas d'une entreprise américaine de semences, Cal/West, qui a perdu son marché à cause de semences contaminées par des substances transgéniques. Le mot clé ici est « contamination ».

Selon la Saskatchewan Organic Directorate, il sera impossible de cantonner la luzerne transgénique aux champs où elle est plantée pour les raisons suivantes.

D'abord, la luzerne est pollinisée en premier lieu par des mégachiles, qui partent souvent à la dérive à la recherche de fleurs plus intéressantes, et aussi par des abeilles domestiques, qui peuvent se déplacer sur une distance allant jusqu'à quatre miles. En fait, une étude américaine a montré une contamination sur un rayon de 1,7 mile déjà.

Ensuite, la luzerne transgénique est souvent coupée après le début de la floraison; par conséquent, le pollen est facilement transporté vers des cultures non génétiquement modifiées. Enfin, les cultures de luzerne produisent un certain pourcentage de ce qu'on appelle des graines « dures », qui peuvent germer plusieurs années après que le champ a été labouré.

Une fois la contamination découverte, les pays qui rejettent en ce moment les cultures, les aliments et les fourrages génétiquement modifiés refuseront notre luzerne. En outre, une grande partie de notre marché de granulés et de cubes de luzerne serait alors perdue. Notre industrie de l'élevage biologique serait aussi durement touchée si on découvrait qu'elle était contaminée par de la luzerne transgénique.

• (1825)

[Français]

Prenons l'exemple de l'Argentine. Avant d'approuver la commercialisation d'un OGM, le gouvernement doit avoir en main les avis techniques, y compris le caractère acceptable de la commercialisation de l'OGM, étant donné l'absence d'effets indésirables possibles sur les exportations de l'Argentine.

[Traduction]

Les fonctionnaires canadiens autorisant l'entrée sur le marché de cette technologie doivent avoir le mandat d'examiner les répercussions que cela aura sur nos marchés d'exportation. Le projet de loi C-474 prévoira le mécanisme visant à leur donner ce mandat.

[Français]

J'exhorte mes collègues à envoyer le projet de loi C-474 au comité pour qu'on puisse avoir un débat approfondi et démocratique.

[Traduction]

Les agriculteurs traversent des temps difficiles. Ne dressons pas d'autres obstacles devant eux en autorisant négligemment la libération de cultures transgéniques qui pourraient entraîner un risque économique.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Motion d'ajournement

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote est reporté au mercredi 14 avril 2010, immédiatement avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

Sommés-nous d'accord pour dire qu'il est 18 h 30?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LA GARDE D'ENFANTS

L'hon. Maria Minna (Beaches—East York, Lib.): Monsieur le Président, l'autre jour, lorsque j'ai posé une question à la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences au sujet de la garde d'enfants, elle a répondu que les parents avaient des choix et que le gouvernement préférerait donner des choix aux parents. J'aimerais souligner que, faute de places, les choix sont inexistantes.

Le gouvernement libéral antérieur avait investi 5 milliards de dollars sur cinq ans. Ce chiffre serait passé à 10 milliards de dollars pour qu'on puisse investir à long terme dans l'éducation préscolaire et la garde d'enfants. Voilà ce dont il est question. On parle d'éducation préscolaire et de garde d'enfants. Il s'agissait d'un investissement à long terme en partenariat avec les provinces. On s'était entendu avec toutes les provinces pour offrir des services d'éducation préscolaire et de garde d'enfants.

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement a éliminé cet investissement de 5 milliards de dollars, supprimant du coup des places et empêchant les parents de pouvoir faire des choix. Les listes d'attente se sont allongées à n'en plus finir au cours des deux dernières années et les places coûtent beaucoup trop cher. Les parents doivent déboursier de 1 200 à 2 000 \$ par mois. C'est beaucoup trop cher. On ne peut certes pas parler de choix pour les parents.

Les conservateurs parlent d'investir des millions de dollars dans les services de garde d'enfants, un montant ridicule de 250 millions de dollars divisé entre dix provinces et trois territoires. Aux termes du plan de 5 milliards de dollars du gouvernement libéral, l'Ontario a reçu 254 millions de dollars à elle seule la première année. C'était avant que le gouvernement actuel ne supprime ce programme. Une fois le programme supprimé, l'Ontario a dû étirer ce financement. La province a donc réparti l'argent sur un certain nombre d'années à raison de 63,5 millions de dollars par année. Ces fonds fédéraux, ce qui restait du petit montant disponible, ont été épuisés cette année.

Pendant ce temps, le gouvernement du Canada n'a pas investi dans les services de garde d'enfants. Il n'a fait aucun investissement réel. Le chèque de 1 200 \$ qu'il appelle prestation universelle pour la garde d'enfants n'est pas un programme de garderies. Jusqu'à cette année, seules les familles nanties en profitaient, pas les familles à faible revenu. Cette année, le gouvernement s'occupe un peu plus

des familles à faible revenu, donnant ainsi l'impression d'augmenter sa prestation. En fait, peu importe le calcul qu'on fait, on parle de 50 \$ à 100 \$ par mois, ou 1 200 \$ par année. Ce montant n'est même pas suffisant pour envoyer un enfant une journée en garderie, et encore moins un mois complet.

Cet argent ne crée pas de places dans les garderies, n'embauche pas d'éducateurs et ne finance pas l'infrastructure. Les frais augmentent pour tous les parents, dans toutes les régions du Canada. Les listes d'attente sont très longues à Toronto, y compris dans ma circonscription, Beaches—East York. Avec la perte de ces 63,5 millions de dollars, ce sont 2 000 places en garderie qui sont en péril.

Le gouvernement provincial de l'Ontario a pris la relève, mais cela ne change rien au fait que le gouvernement du Canada a la responsabilité de travailler en partenariat avec les provinces pour mettre en oeuvre un programme national d'éducation préscolaire et de garderies, ce que le gouvernement n'a pas fait. Un tel programme profite à tous. Cela crée des emplois et permet à des parents de retourner sur le marché du travail. Cela donne aux enfants le meilleur départ possible dans la vie. Cela crée éventuellement une main-d'oeuvre hautement qualifiée. C'est un investissement qui rapporte gros. Le gouvernement monte les parents les uns contre les autres et fait passer la partisanerie avant les politiques sociales pour protéger ses intérêts à court terme. C'est inacceptable.

• (1830)

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC): Monsieur le Président, notre parti et notre gouvernement n'ont pas besoin des conseils du Parti libéral en ce qui a trait aux parents et aux familles. Les libéraux font erreur, monsieur le Président, et je vais vous expliquer pourquoi.

Notre parti et notre gouvernement, le gouvernement conservateur, se portent à la défense des familles. Nous sommes le meilleur parti pour les services de garde d'enfants. Nous sommes le parti qui respecte les parents et les familles. Nous croyons que les parents canadiens savent ce qui est le mieux pour leurs enfants et pour leurs familles. C'est une question de bon sens. Chaque famille est différente. Chaque famille fait ses propres choix.

Nous voulons donner des choix aux familles canadiennes et nous tenons à leur permettre de garder plus d'argent dans leurs poches pour qu'elles soient mieux en mesure de faire de bons choix pour leurs enfants. Les libéraux ne s'intéressent pas à ces choses.

Grâce aux mesures prises par notre gouvernement, une famille canadienne typique garde maintenant 3 000 \$ de plus dans ses poches que sous le régime libéral pour qui il n'y avait que les impôts, les taxes et les dépenses qui comptaient. Aucun autre gouvernement fédéral dans toute l'histoire du Canada n'a effectué des investissements plus importants que les nôtres pour les parents et les familles.

Nos politiques familiales permettent de rayer des dizaines de milliers de familles à faible revenu du rôle d'imposition, ce qui doit leur laisser plus d'argent et davantage de choix pour élever leurs enfants. Nos politiques offrent davantage de choix aux parents et aux enfants et laissent davantage d'argent dans leurs poches. Un gouvernement discret favorise les familles plus fortes. Les familles plus fortes signifient des collectivités plus fortes et, finalement, un Canada plus fort.